

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

SERVICE POPULATION
Tel : 02 98 84 75 54
Mail : etat-civil@mairie-guipavas.fr

Je soussigné(e)

Domicilié(e)

Téléphone : Email @.....

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille, établi conformément à la notice au verso, pour le motif suivant :

- Perte, vol ou destruction du premier livret
- Détérioration du premier livret
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret (sous réserve de la restitution du premier livret)
- Divorce ou séparation (justifiée par jugement de divorce, document de rupture de pacs ou tout autre convention de rupture homologuée si existante).
- Autre :

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus et éventuellement dans la notice au verso sont exacts et complets à ce jour. Je suis informé(e) que le livret de famille doit comporter les indications relatives à l'état-civil de tous les membres de la famille ainsi que, le cas échéant, les informations relatives au divorce, au décès, au changement de prénom/nom... Je sais que l'usage d'un livret incomplet ou inexact rend son ou ses titulaires(s) passibles de poursuites pénales (art R645-8 du Code Pénal).

Pièces à fournir

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Justificatif d'identité | <input type="checkbox"/> Document justifiant la demande de livret (jugement divorce...) |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (éventuellement) | <input type="checkbox"/> Livret restitué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |

A Guipavas, le

Signature(s)

Merci de remplir la notice au verso en cas d'absence du premier livret de famille.

Cadre réservé à l'administration

A l'attention des mairies destinataires, merci de faire suivre le livret de famille dans les communes suivantes :

1	2
3	4
5	6

Puis d'en faire retour à la mairie de Guipavas (29490) – Place St Eloi - pour remise aux intéressés.

Nom, qualité et signature de l'agent réceptionnant la demande



NOTICE A REMPLIR LORS DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

EN LETTRES CAPITALES

<u>ÉPOUX ou PÈRE / ÉPOUSE ou MERE</u>	<u>ÉPOUX ou PÈRE / ÉPOUSE ou MERE</u>
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu (commune / département) :	Lieu (commune / département) :
Si décès, indiquer la date :	Si décès, indiquer la date :
Et le lieu (commune / département):	Et le lieu (commune / département):.....
.....
Nationalité :	Nationalité :
Mariage contracté à la mairie de :	
Le :	
Date du jugement de divorce / de la séparation le :	

<u>ENFANTS</u>		
NOM et prénom(s)	Date et lieu de naissance	Observations (préciser le cas échéant la date et le lieu du décès)

Le délai de traitement dépend de la durée de traitement par chaque mairie concernée par le livret (mairie du mariage ou mairies de naissance des parents et mairies de naissance des enfants).

Protection des données personnelles : les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service population de la mairie de Guipavas et des agents d'état-civil des communes titulaires des actes d'état civil concernées par la demande. Les données nécessaires sont conservées le temps du traitement de la demande et le formulaire vous est restitué ainsi que les justificatifs, à la remise de votre livret. Un registre des demandes de second livret de famille est quant à lui archivé conformément à la réglementation. Dans le cadre des lois et règlements en vigueur relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant auprès du service population. Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RRGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous disposez de droits d'accès, de rectification et d'opposition de vos données personnelles en vous adressant à : Ville de Guipavas - Délégué à la protection des données - Place Saint Eloi - 29490 GUIPAVAS, ou par courriel à dpo@mairie-guipavas.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.